

EPCC – Scène nationale du Grand Narbonne
CONSEIL D'ADMINISTRATION 1 DU 23/05/24
DELIBERATION N° 2024-6
OBJET : NOMINATION DU COMPTABLE PUBLIC

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, à 16 h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle – Scène nationale du Grand Narbonne, se sont réunis à Narbonne, sous la présidence de Mme Emma BELLOTTI, sur une convocation en date de 29 avril 2024.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour l'Agglomération du Grand Narbonne

- M. Bertrand MALQUIER, Président
- Mme Emma BELLOTTI, Vice-présidente, déléguée à la Culture
- Mme Christine DAUZATS, Conseillère Communautaire
- Mme Catherine GOUIRY, Conseillère Communautaire représenté par M. Gérard LUCIEN son suppléant
- Mme Monique CHING, Conseillère Communautaire représentée par Mme Emma BELLOTTI ayant pouvoir
- M. Bernard DEVIC, Conseiller Communautaire
- M. Alain FABRE, Conseiller Communautaire représenté par M. Marcel TUBAU son suppléant
- Mme Christine CHARPENTIER, Conseillère Communautaire, représentée par M. Gérard LETEISSIER son suppléant

Pour l'Etat

- M. Christopher MILES, Directeur général de la Création Artistique, représenté par M. Michel ROUSSEL, Directeur de la DRAC Occitanie, ayant pouvoir
- M. Michel ROUSSEL, Directeur de la DRAC Occitanie
- M. Christian POUGET, Préfet de l'Aude, représenté par M. Rémi RECIO, Sous-préfet de Narbonne ayant pouvoir

Pour la Commune de Narbonne

- M. Yves PENET, Maire adjoint, délégué à la Culture
- M. Claude LEBESSOU, Maire adjoint
- Mme Evelyne RAPINAT, Maire adjointe

Pour le département de l'Aude

- M. Patrick FRANÇOIS, Vice-président délégué à la vie associative, à la Culture et aux Sports
- Mme Maria CONQUET, Conseillère départementale déléguée à la Culture

Pour les personnalités qualifiées

- Laure SERRANO pour le Département de l'Aude
- Michel SANTO pour l'agglomération du Grand Narbonne
- Vincent DOURLET pour la ville de Narbonne

Membres excusés :

Mme Marie REVERDY, personnalité qualifiée désignée par la DRAC Occitanie

Etaient invités (sans voix délibératives) :

- M. Fabien BERGES, M. Grégoire BRIANCON, M. Ghislain DUVERDIER, Mme Catherine SANZ

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents ou représentés : 19

Exposé des motifs

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2024, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle – Scène nationale du Grand Narbonne ;

Vu les statuts de l'EPCC dans ses articles 10, 11 et 19 relatifs aux attributions du Conseil d'administration, du Président du conseil d'administration :

Vu le courrier du 14 mai 2024 du directeur départemental des Finances publiques de l'Aude à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne ;

Le Comptable est nommé par le Préfet sur proposition du Conseil d'administration, après avis du receveur général des finances, trésorier payeur dont dépend la commune de Narbonne. Il ne peut être remplacé ou révoqué que dans les mêmes formes.

Le Comptable public assure le fonctionnement des services de la compatibilité. Il est soumis, à l'ensemble des obligations qui incombent aux comptables publics en vertu du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vote

Il est demandé au conseil d'administration de proposer à Monsieur le Préfet de Région, la désignation du comptable public en charge du Service de Gestion Comptable (SGC) de Narbonne, Monsieur Robert Subias, comme comptable public payeur de l'EPCC « Scène nationale du Grand Narbonne ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DECIDENT

A la majorité de 19 voix pour et 00 voix contre

Article 1 :

De proposer à Monsieur le Préfet de Région, la désignation du comptable public en charge du Service de Gestion Comptable (SGC) de Narbonne, Monsieur Robert Subias, comme comptable public payeur de l'EPCC « Scène nationale du Grand Narbonne ».

Fait et délibéré à Narbonne le, 23/05/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La Présidente de l'EPCC « Scène nationale du Grand Narbonne »

Mme Emma BELLOTTI

